

**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022**

**Présents :** Florence BINAUX LE CLECH - Lionel DE BECKER – Christelle LECHAUX – Stéfan RICHTER – Jérémy COSSON – Martine ZORIO – Nadia YOSMAYAN – Didier PRUVOST

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Damien LECOCQ (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH) – Bruno LEFEBVRE (pouvoir à Lionel DE BECKER) – Carole DEHOLLANDER (pouvoir à Stéfan RICHTER) – Cyril SZTRAMSKI (pouvoir à Christelle LECHAUX)

**Absents excusés :** François HUET

**Secrétaire de mairie :** Sylvie DEBRUYNE

**Secrétaire de séance :** Christelle LECHAUX

Le compte rendu du conseil municipal du 30 Août 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- Communauté de communes Vexin Val de Seine :
  - ✓ Délibération sur la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD)
  - ✓ Délibération sur le déploiement de la vidéoprotection
  - ✓ Délibération pour le projet de schéma de mutualisation
- Budget Assainissement :
  - ✓ Décision modificative n°2/2022 – Virements de crédits
- Commune :
  - ✓ Décision modificative n°3 – Virements de crédits – Amortissements
  - ✓ Décision modificative n°4 – Virement de crédits (Foyer rural)
  - ✓ Désignation d'un référent Incendie et Secours
  - ✓ Délibération Noël des enfants
- Questions diverses
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE**
- **CREATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD) Délibération n°41/2022**

Madame le Maire rappelle que la communauté de commune a délibéré au mois de juillet et voté à la majorité et fait lecture de la délibération.

Les membres du conseil municipal considèrent qu'il n'est pas clairement spécifié que cette commission sera sollicitée dans le cadre du projet de la vidéo-protection.

Le Conseil municipal, après débat n'approuve pas la création d'un CISPD proposé par le Conseil communautaire.

Vote

Pour : 0

Contre : 11 (Florence BINAUX LE CLECH – Lionel DE BECKER – Christelle LECHAUX – Damien LECOCQ – Stéfan RICHTER – Bruno LEFEBVRE – Carole DEHOLLANDER – Cyril SZTRAMSKI – Jérémy COSSON – Martine ZORIO – Nadia YOSMAYAN)

Abstention : 1 (Didier PRUVOST)

- **APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE VIDEOPROTECTION ET AUTORISATION A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIPD OU DE LA DETR ET DE LA REGION Délibération n°42/2022**

Madame le Maire fait lecture du projet de délibération.

Les membres du conseil rappelle qu'aucune étude ne permet de valider l'utilité du projet, et que les questions des délégués communautaires sont à ce jour restées sans réponse. De plus le fait que tous les hameaux ne soient pas inclus dans le projet apparait comme un non-sens. Enfin les membres du conseil craignent l'impact sur les finances publiques.

Le conseil municipal après débat n'autorise pas la Communauté de Commune de Vexin Val-de-Seine à déployer le dispositif de vidéoprotection, à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR ou du FIPD, de la région Ile-de-France au titre du « Bouclier de Sécurité », département du Val d'Oise, à déposer une demande d'autorisation préfectorale.

Vote

Pour : 0

Contre : 12

Abstention : 0

➤ **PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA CCVVS ET LES COMMUNES MEMBRES Délibération n°43/2022**

Madame la Maire fait lecture du courrier ainsi que du projet de délibération. Quelques exemples, de mutualisation, sont énoncés par les membres du conseil (moyens humains, matériels...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes,

Vote

Pour : 5 (Lionel DEBECKER – Stéfan RICHTER – Bruno LEFEBVRE – Carole DEHOLLANDER – Didier PRUVOST)

Contre : 0

Abstention : 7 (Florence BINAUX LE CLECH – Christelle LECHAUX – Damien LECOCQ – Cyril SZTRAMSKI – Jérémy COSSON – Martine ZORIO – Nadia YOSMAYAN)

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT – Décision modificative – Virements de crédits -Délibération n°44/2022**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget assainissement afin de prendre en compte les écritures comptables ci-dessous ; le compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation n'ayant pas été suffisamment pourvu au budget primitif 2022

Section d'exploitation – Dépenses

- Compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation ..... + 500 €
- Compte 2318 Autres immobilisation ..... - 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la modification des écritures ci-dessus.

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **BUDGET COMMUNAL – Décision modificative n°3 – virements de crédits – amortissements - Délibération n°45/2022**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal afin de prendre en compte les écritures comptables ci-dessous n'ayant pas été suffisamment pourvu au budget primitif 2022 :

Amortissements – chapitre 040 - Investissement recettes :

- Compte 28041511..... + 2600.00 €
- Compte 28031..... + 0.07 €
- Compte 2804182..... - 760.00 €

Investissement dépenses :

- Compte 2041511..... - 1840.07 €

Amortissements – chapitre 042 - Fonctionnement dépenses :

- Compte 6811.....+ 1840.07 €

Chapitre 011 – Fonctionnement dépenses

- Compte 615221..... - 1840.07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative des écritures ci-dessus.

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **BUDGET COMMUNAL – Décision modificative n° 4 – Virements de crédits - Délibération n°46/2022**

- Vu la délibération n°11/2022 ayant pour objet « Subvention communales aux Associations »,
- Vu les activités proposées par le Foyer rural pour l'année 2022,

Le conseil propose d'augmenter la subvention du Foyer rural de 800 € :

- Compte 6574 Subvention Foyer rural..... + 800 €
- Compte 615221 Bâtiments publics..... – 800 €

Le conseil après en avoir délibéré, **APPROUVE**

Vote

Pour : 12 (à l'unanimité des présents)

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS - Délibération n°47/2022**

Madame le Maire fait part au conseil municipal que l'article 13 de la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit que dans chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure, un correspondant incendie et secours doit être désigné.

Il est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe ainsi qu'à leur évacuation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer « Correspondant Incendie et Secours » : - Monsieur Bruno LEFEBVRE.

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **NOËL DES ENFANTS DU VILLAGE - Délibération n°48/2022**

Madame Christelle LECHAUX présente les propositions énoncées lors de la commissions jeunesse et vie scolaire du 22 septembre 2022.

Les membres du conseil municipal décident pour l'année 2022 d'organiser :

- Une sortie spectacle au zénith de Paris le 10 décembre 2022 afin d'assister au spectacle « Disney sur Glace » pour les enfants du village du CP au CM2,
- D'attribuer un chèque cadeau d'un montant de 25 € pour les enfants du village nés à partir de 2022 jusqu'à la grande section de maternelle, ce bon cadeau sera à utiliser à la librairie l'Aventure de Magny en Vexin.
- Un spectacle concert sera également proposé en décembre aux élèves de l'école du village celui-ci se déroulera à la salle communale. Le coût pour la commune s'élève à 600 euros.

Ces dépenses seront portées au compte 6232 – Fêtes et Cérémonies.

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

• **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Madame le Maire rappelle qu'un pot d'accueil pour les nouveaux habitants se déroulera le vendredi 30 septembre 2022 à 19 heures, sous le préau de l'école.
- ✓ Le repas des aînés aura lieu le 27 novembre 2022 dans la salle des fêtes de la Chapelle en Vexin. Les inscriptions sont à déposer en mairie.
- ✓ L'éclairage public sera coupé de 23 heures à 5 heures au lieu de 0h00 à 5 heures afin de réduire la consommation énergétique.
- ✓ Trois réunions publiques auront lieu à 19 heures pour la présentation de l'étude de la circulation et du stationnement à la salle communale rue des Garennes :
  - Estreez, Petit Saint-Gervais : Mercredi 28 septembre
  - Archemont, Ducourt, Magnitot : Mardi 4 Octobre
  - Bourg : Mercredi 5 Octobre
- ✓ Une mission d'ingénierie et maîtrise d'œuvre est mise en place avec le bureau d'étude « C.V.I.E SAS – Cabinet Victoire Ingénierie Energies » pour la rénovation du chauffage avec passage au bois de la Mairie et du groupe scolaire.
- ✓ Concernant le projet d'aménagement du Parc, le groupement d'étude POWA et L'OURS est en phase de finalisation

La séance est levée à 22H30

Le Maire,

Secrétaire de Séance,

Mme Florence BINAUX LE CLECH

Mme Christelle LECHAUX

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS**  
**21 Rue Robert Guesnier**  
**95420 SAINT-GERVAIS**

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le conseil Municipal de la Commune de Saint-Gervais, se réunira, en séance ordinaire, le  
Jeudi 24 Novembre 2022 à 19 H 00 dans la salle du conseil  
21 Rue Robert Guesnier - 95420 SAINT-GERVAIS

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2022**
- **Délibération location matériel communal**
- **Délibération enfouissement des réseaux**
- **Délibération reversement d'1% de la taxe d'aménagement à la CCVVS**
- **Délibération groupement de commande CCVVS PEI (point d'eau incendie)**  

Contrôle technique et maintenance (tous les 2 ans)
- **Délibération : Création d'un poste d'adjoint technique afin de recruter un agent déjà en poste sur un emploi permanent**
- **Formation secourisme**  

Formation SST (sauveteurs secouristes du travail) des agents communaux
- **Compte rendu de « L'étude prospective sur le Grand Parc »**
- **Compte rendu de l'étude de circulation - stationnement**
- **Questions diverses**

Fait à Saint-Gervais, le 18 novembre 2022

Le Maire,



Mme Florence BINAUX LE CLECH



DÉPARTEMENT  
du  
VAL d'OISE

ARRONDISSEMENT  
de  
PONTOISE

CANTON  
de  
VAURÉAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE de SAINT-GERVAIS**  
**95420**

Téléphone : 01.34.67.02.71

Télécopie : 01.34.67.20.54

Mail : [mairie.saintgervais@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintgervais@wanadoo.fr)

Lundi, Mercredi, Vendredi, de 15h30 à 18h30

### POUVOIR

Je, soussigné(é) \_\_\_\_\_, conseiller municipal,

déclare ne pas pouvoir assister au Conseil Municipal du ..... 2022,

Je donne, par la présente, pouvoir à .....

pour me représenter au Conseil Municipal et prendre part au vote de toutes les délibérations inscrites  
à l'ordre du jour.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à

Le ..... 2022.

Signature

